

Cahier d'acteurs de Nantes Métropole

Consultation publique sur le plan national d'adaptation au Changement Climatique (PNACC 3)

Décembre 2024

Propos liminaires

Nantes Métropole tient à souligner la complétude du nouveau Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, celui-ci est prometteur si les conditions de sa mise en œuvre à tous les échelons territoriaux sont effectives sur les court, moyen et long termes. Comme il est rappelé dans ce plan, « les collectivités territoriales sont en première ligne de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation qui, aujourd'hui, doit s'appliquer et s'ancrer dans les réalités de terrain » .

Il est vrai qu'autant les villes contribuent de manière diffuse au phénomène global d'effet de serre, autant elles seront impactées de manière très locale par les aléas climatiques à venir.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que la vulnérabilité d'une ville dépend de sa sensibilité c'est à dire de ses caractéristiques géographiques, socio-économiques qui la composent et qui vont se combiner à la fréquence et à l'intensité des futurs événements climatiques extrêmes. Cette vulnérabilité dépend également des capacités d'adaptation de ses habitants et des structures qui gouvernent les territoires. Face au changement climatique, chaque ville sera un cas particulier. Les réponses à mettre en œuvre devront être au plus proche du local afin de prendre en compte les spécificités territoriales et les habitudes culturelles des habitants.

Nantes Métropole est une collectivité pionnière dans la mise en œuvre d'un plan climat et depuis 2007 sa préoccupation a été constante en matière d'adaptation afin de faire monter en compétence ses équipes et intégrer ce nouveau défi dans ses politiques publiques. Lors de la révision de son PCAET pour la période 2024-2030 (approbation définitive en avril 2025), Nantes Métropole s'est dotée d'une nouvelle stratégie et d'un nouveau plan d'actions pour le volet adaptation, avec en toile de fond l'approche « Une Seule santé ». Et ceux-ci font écho en de nombreux points au PNACC 3. En voici une brève présentation :

Stratégie

Après s'être fondée sur une approche stratégique pédagogique par aléas climatiques en 2018, la stratégie d'adaptation au changement climatique de Nantes Métropole a évolué vers une approche par politique publique pour permettre la prise en compte du changement climatique de façon structurelle et accélérer la transformation en profondeur nécessaire du territoire. Par pragmatisme et nécessité d'efficacité, les élus métropolitains ont validé de concentrer plus fortement les moyens humains, techniques et financiers à l'interface de domaines d'actions jugés prioritaires à court terme pour répondre à l'urgence climatique. Il a ainsi été arbitré d'intervenir en priorité au croisement des domaines Biodiversité / Eau / Urbanisme / Santé et Biodiversité / Eau / Agriculture tout en continuant à amplifier les actions de résilience et améliorer la robustesse du territoire sur la gestion des crises.

Plan d'actions

A l'issue des différents temps de concertation, 3 axes de travail prioritaires ont été validés, au sein desquels 5 à 10 actions structurantes composent le nouveau plan d'actions. Parmi elles, 5 actions « phares » ont été désignées. Ainsi, le nouveau plan d'actions d'adaptation au changement climatique de Nantes Métropole (tout en continuant la mise en œuvre des plans d'actions par aléa climatique) se compose de la manière suivante :

Axe 1 - Résilience urbaine, vers une métropole nature et favorable à la santé

Fraîcheur urbaine

- Action n°1 - Faire de l'approche 3-30-300¹ un principe de tout aménagement (action phare)
- Action n°2 - Aménager d'ici 2026 des parcours fraîcheurs pour l'accès de tous à des espaces refuges (bâtiments et espaces extérieurs) et lutter contre les inégalités sociales et spatiales face à la chaleur.
- Action n°3 - Amplifier la présence de la nature dans tous les projets d'aménagement en intégrant systématiquement une part de pleine terre et des plantations d'arbres
- Action n°4 - Promouvoir un urbanisme favorable à la santé avec un premier site démonstrateur et former à cette pratique les professionnels

Urbanisme et habitat

- Action n°5 – Fabriquer une métropole favorable à la santé et adaptée aux futurs climatiques à partir d'une évaluation et d'une évolution des documents d'urbanisme (action phare)
- Action n°6 - Expérimenter des zones d'activités à visée régénérative en vue d'un référentiel : requalification en vue d'impacts positifs nets pour les écosystèmes et la société
- Action n°7 - Renforcer le patrimoine arboré sur le domaine privé en menant des actions de sensibilisation et d'apprentissage à destination des particuliers

Recherche

- Action n°8 – Mettre en œuvre l'observatoire du micro-climat urbain (action phare)
- Action n°9 - Intensifier les partenariats avec l'enseignement supérieur et la recherche

Axe 2 - Résilience agricole : pour protéger la biodiversité et la ressource en eau

Puits de carbone naturel

- Action n°10 – Une structure pour stocker du carbone et accroître la résilience écologique (action phare)

Eau

- Action n°11 - Hydrologie régénérative : mieux concilier cycle de l'eau et agriculture
- Action n°12 – Innover et favoriser les pratiques sobres en eau

Filières

- Action n° 13.1 – Soutenir la transition écologique des exploitations en développant l'offre de produits bios, locaux et de qualité dans la restauration collective, en utilisant le levier de la commande publique
- Action n°13.2 - Développer des approvisionnements en bois local et de qualité en utilisant le levier de la commande publique

Biodiversité

- Action n° 14 – Faciliter, convaincre et contraindre pour la restauration et le développement du maillage écologique
- Action n°15 – Mobiliser les citoyen.ne.s pour passer à l'action sur le maillage écologique

Axe 3 – Résilience et gestion de crise

Implication citoyenne

- Action n°16 – La place des citoyen.nes dans la gestion de crise
- Action n°17 – Renforcer la culture et la mémoire du risque de la population (action phare)

Expertise de la collectivité

- Action n°18 – Des élus et agents qui apprennent collectivement à anticiper et gérer les crises
- Action n°19 – Renforcer la réponse organisationnelle de la collectivité pour faire face aux crises climatiques

Observation et connaissance

- Action n°20 – Un observatoire des impacts du changement climatique au service de l'action

¹ Approche 3-30-300 : que chaque habitant puisse voir 3 arbres de chez lui, qu'il profite d'au moins 30 % de couvert arboré et enfin qu'il puisse accéder à un îlot de fraîcheur arboré à 300 mètres au plus

Propositions

Au regard de l'expérience de Nantes Métropole, de ses nouvelles ambitions et de son défrichage d'un certain nombre de sujets relatifs à l'adaptation, il s'avère que des besoins, en particulier financiers, ne sont pas couverts pour agir à la hauteur des enjeux portés par le PNACC 3.

Trois sujets sont à approfondir :

- les refuges climatiques urbains
- les vulnérabilités habitantes
- la médiation par la culture

I - Les refuges climatiques urbains

Avec la problématique de l'Îlot de Chaleur Urbain, les collectivités doivent organiser une réponse opérationnelle pour protéger leur population. Pour faire face à la surchauffe et aux vagues de chaleurs de plus en plus intenses et fréquentes, des refuges climatiques de deux ordres seront mis en place :

- des îlots de fraîcheur extérieurs
- des bâtiments frais

Au delà d'un repérage spatial de ces refuges climatiques, il s'agira pour les collectivités d'aménager à terme ces sites pour répondre aux exigences sanitaires de protection des populations. Ces sites devront demain mailler en nombre les territoires et des aménagements devront être faits pour remplir pleinement leurs fonctions de protection. Cela va représenter dans les années à venir un coût non négligeable pour les collectivités urbaines.

II - Les vulnérabilités habitantes

Les événements climatiques fragilisent la population et impactent plus durement les populations les plus précaires. Les collectivités devront renforcer la prise en compte des degrés de vulnérabilité pour répondre concrètement à des situations qui relèveront de l'urgence mais aussi de justice sociale. Nous savons d'ores et déjà par une grande enquête sociologique à l'échelle de la ville de Nantes que des populations des quartiers les plus en difficulté souffriront plus fortement du changement climatique et des fortes chaleurs. Les collectivités devront atténuer les inégalités socio-spatiales par des moyens de plus en plus difficiles à mobiliser.

Les enjeux autour de l'amélioration de la connaissance sont primordiaux et les collectivités devront être accompagnées pour la mise en place de baromètres locaux afin de comprendre plus finement les vulnérabilités habitantes.

III - La médiation par la culture

L'enjeu de la préparation des populations sera crucial dans la décennie à venir. Les événements extrêmes vont s'intensifier et il nous appartient d'anticiper leurs survenues pour trouver des réponses adéquates. Nantes Métropole a identifié un enjeu autour de la culture et de la mémoire du risque et cherche à dépasser les schémas classiques de sensibilisation des habitants pour contribuer à raviver la culture collective de l'aléa et du risque. Ces démarches reposent en particulier sur les acteurs culturels dont les capacités à interpeller / faire vivre des expériences / mettre en récit sont fortes.

Il nous faut soutenir financièrement ces acteurs culturels et créer de nouveaux modèles de coopération entre science et art.

Propos conclusifs

Aujourd'hui toutes les villes ne sont pas armées pour répondre de manière efficace aux impacts du changement climatique et ne disposent pas de moyens suffisants pour développer sur le moyen et le long terme des actions qui vont accroître la robustesse de leur territoire.

Il convient de créer les conditions pour que le niveau local et en particulier celui des villes puisse faire face au changement climatique en intervenant de manière coordonnée avec l'Europe et les États sur les politiques publiques essentielles :

- La biodiversité avec les solutions fondées sur la nature (forêts périurbaines, arbres en ville) et la protection des sols
- L'eau
- Les bâtiments et l'urbanisme
- L'économie
- La santé.

Compte tenu du caractère très local des réponses à apporter pour s'adapter au changement climatique, les moyens financiers annoncés par le PNACC 3 nous paraissent insuffisants quant aux enjeux de l'adaptation et aux conditions de réussite nécessaires pour transformer les territoires et les rendre résilients.

Il convient de soutenir les collectivités par :

- une augmentation des capacités à agir, notamment en fonctionnement, en dotant les collectivités locales d'équipes expertes en charge de la coordination des plans d'actions qui interviennent sur les politiques publiques essentielles. Une étude du think tank français I4CE a évalué un ratio de 2 experts nécessaires pour 600 000 habitants pour la mise en œuvre des actions d'adaptation,
- des mécanismes financiers pour soutenir plus efficacement les efforts des villes dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre des politiques publiques. De manière générale, les mesures d'adaptation au changement climatique permettent de réduire les vulnérabilités locales et offrent de nombreux co-bénéfices quelles que soient les évolutions climatiques, il semble donc essentiel que les mécanismes proposés soient propices à la massification de ce type de mesures, faisant ainsi appel à la transparence, la simplicité/accessibilité et la visibilité des fonds (ex Fonds vert). Pour ce faire, le recours à des outils contractuels est à privilégier intégrant des engagements contractuels et enveloppes financières pour les collectivités. Les collectivités ont une connaissance fine de leurs besoins locaux et veilleront à faire converger les flux financiers sur le lieu des solutions.